

## Exemples de votes français au Parlement européen (2004-2009)

Groupes politiques (et parti français)	Directive « services » (1)	Règlement « Reach » (2)	Directive « retour » (3)
GUE (PCF)	3 contre	2 contre	3 contre
Verts ALE (Verts)	6 contre	5 contre	4 contre
PSE (PS)	29 contre, 1 pour, 1 abst.,	28 pour	23 contre
ADLE (Modem)	11 pour	8 pour	3 contre, 3 pour, 3 abst.
PPE (UMP)	15 pour	17 pour	16 pour
IND/Dem (MPF)	3 contre	3 abst.	3 pour
Non-inscrits (FN)	7 contre	6 abst.	5 pour
Total votes français	Pour : 35,5% Contre : 63,2% Abst. : 1,3%	Pour : 76,1% Contre : 10,1% Abst. : 13%	Pour : 40,9% Contre : 53,% Abst. : 6,1%
Total votes PE	Pour : 61,4% Contre : 33,5% Abst. : 5,1%	Pour : 81,2% Contre : 15,1% Abst. : 3,7%	Pour : 54,9% Contre : 29,3% Abst. : 15,8%

(1) vote du 15/11/06 (2<sup>ème</sup> lecture) / (2) vote du 13/12/06 (1<sup>ère</sup> lecture) / (3) vote du 18/06/08 (1<sup>ère</sup> lecture)

(2) NB : Le total du nombre de votes français varie avec le nombre de parlementaires européens présents.

Source : Données Parlement européen – Calculs de Y. Bertoincini et T. Chopin, « Les élections européennes de juin 2009 : un triple choix », in *L'état de l'Union 2009. Rapport Schuman sur l'Europe* (Lignes de repères, 2009).

L'analyse des votes intervenus vis-à-vis de ces trois textes fait tout d'abord apparaître l'existence de clivages relativement clairs entre partis français représentés au Parlement européen :

- les élus français appartenant aux groupes communiste et écologiste adoptent par trois fois des positions opposées à celles exprimées par les élus français membres du groupe PPE (UMP) ;
- les élus français membres des groupes PPE et ADLE (Modem) et ceux du groupe PSE (PS) s'opposent dans deux votes sur trois (directive « services » et « retour ») ;
- les élus français membres des groupes Indépendance et démocratie (MPF) et non inscrits (FN) adoptent deux fois sur trois (directive « retour » et règlement Reach) des positions différentes de celles des élus socialistes et des communistes.

L'analyse de ces trois votes conduit également à souligner l'existence d'une relative spécificité française au Parlement européen : dans deux de ces trois votes (directives « services » et « retour »), le score total des élus français est en effet différent de celui exprimé par le Parlement européen dans son ensemble.